

<b>DEPARTEMENT</b>
PAS-DE-CALAIS
<b>CANTON</b>
BOULOGNE NORD-OUEST
<b>COMMUNE</b>
WIMEREUX

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Liberté - Egalité - Fraternité**

**DECISION**

**SFIN/ND/LS**

**TARIFS SUR LES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX  
UTILISATION DE MATERIEL**

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

**Vu**, le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2

**Vu**, la Délibération n°1 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'Article 2122-22 du C.G.C.T.

**Vu**, la Décision Municipale N° 2022\_043 en date du 20 décembre 2022 indiquant les tarifs pour les interventions des services municipaux et l'utilisation de matériel,

**Considérant** qu'il y a lieu de majorer les tarifs de facturation des interventions et de l'utilisation du matériel nécessaire,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La présente Décision abroge la Décision Municipale N° 2022\_043 en date du 20 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :**

Tarifs pour l'utilisation de matériel dans le cadre des interventions des Services Municipaux  
Tarifs TTC par ½ journée

- Petit camion – 3t5 charge utile 1t1 benne :	88.00€
- Véhicule léger – Exemple Peugeot 207 essence :	22.00€
- Chargeuse sur pneus Diesel Godet 1 000l :	170.00€
- Nacelle électrique 12m :	62.00€
- Groupe électrogène 400V – Diesel – 20 KWA :	57.00€
- Pompe immergée électrique – Débit 120m <sup>3</sup> /h :	62.00€
- Tronçonneuse à bois essence :	36.00€
- Nettoyeur haute pression – Essence – Eau Froide :	50.00€
- Mini-balayeuse :	98.00€

(\*) Toute demi-journée engagée est considérée comme due

.../...

**ARTICLE 3 :**

Toute intervention des Services Municipaux est facturée sur la base du taux horaire en vigueur par agent.

**ARTICLE 4 :**

L'application de la facturation interviendra dans les cas relevant des pouvoirs généraux de Police du Maire, tels que stipulés par l'article L 2212-2 du C.G.C.T. Ces pouvoirs de police recouvrent le bon ordre, la tranquillité, la sécurité, la salubrité ainsi que des objectifs divers.

**ARTICLE 5 :**

**La présente Décision Municipale prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**ARTICLE 6 :**

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

**ARTICLE 7 :**

Conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Boulogne sur Mer, Monsieur le Receveur Municipal, le Service Technique, le Secrétariat Général.

Wimereux, le 26 décembre 2024

Vu, le D.G.S.



**Le Maire de Wimereux,  
Jean-Luc DUBAËLE**